



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-025

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2016

Sommaire

69_Rectorat de Lyon

84-2016-08-25-003 - arrêté n°2016-352 du 25 août 2016 relatif à la composition de la commission de discipline du baccalauréat (2 pages)

Page 3

69_Rectorat de Lyon

84-2016-08-25-003

arrêté n°2016-352 du 25 août 2016 relatif à la composition
de la commission de discipline du baccalauréat

composition de la commission de discipline du baccalauréat - session 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 25 août 2016

Arrêté rectoral n°2016-352
Relatif à la composition de la commission
de discipline du baccalauréat, session 2016

RECTORAT

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU CONSEIL
AUX EPLE

DEPARTEMENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des Universités

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D334-26 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission de discipline du baccalauréat de l'académie de Lyon compétente, au titre de la session 2016, pour prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des candidats auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude à l'occasion du baccalauréat, est composée ainsi qu'il suit :

Président

Titulaire	Suppléant
Dominique MARCEL CHATELAIN Enseignant-chercheur	Jérôme BASTIEN Enseignant-chercheur

Un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Titulaire	Suppléant
Michel FIGUET IA – IPR lettres	Alain TRUCHAN IA-IPR mathématiques

Un inspecteur de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
Jean-Christophe GAUFFRE IEN mathématiques - sciences	Mme Jacqueline MEILLER IEN SBSSA

Un chef de centre des épreuves du baccalauréat

Titulaire	Suppléant
Cécile MATHEY Provisseure	Mathieu GINOUX Provisseur

Un enseignant membre de jury du baccalauréat

Titulaire	Suppléant
Magali PINEAU Professeure agrégée	Olivier ADAMOWICZ Professeur certifié

Un étudiant représentant des étudiants au conseil d'administration d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Titulaire	Suppléant
Majdi CHAARANA Université Lumière Lyon 2	Idris MYRTAL Université Lumière Lyon 2

Un élève de terminale

Titulaire	Suppléant
Arnaud MARTHINET	Loris BLOUDEAU CLOP

Article 2 : le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Françoise Moulin Civil